

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nanterre, le 25/02/2021

COVID-19 : Elargissement du dispositif de vaccination dans les Hauts-de-Seine en mars

Les 13 centres de vaccination du département connaissent leur dotation jusqu'à la fin du mois de mars. Un dispositif spécifique complémentaire pour la vaccination des personnes âgées précaires va être déployé dans le département.

Ainsi, la semaine du 15 février, c'est 6 882 doses qui ont été attribuées (1 467 en 1^e injection et 5 415 en 2^e injection).

Cette dotation a augmenté cette semaine, jusqu'à 7 186 doses (1 584 en 1^e injection et 5 602 en 2^e injection).

Durant le mois de mars, plus de 26 000 injections devraient être réalisées dans les 13 centres de vaccination du département, avec une répartition équitable entre les centres (entre 228 et 240 doses par centre, soit 3 054 premières doses par semaine). Une dotation supplémentaire a été allouée et notifiée pour la semaine du 1^{er} mars : 5 310 doses ont été réparties entre les 13 centres.

A fin mars, 23 000 personnes âgées de plus de 75 ans ou présentant des comorbidités devraient avoir été vaccinées, avec les 2 injections, dans les centres de vaccination du département.

Le dispositif de vaccination va se renforcer dans les semaines qui viennent, avec un dispositif du « aller-vers », pour cibler les personnes âgées les plus précaires, en partenariat avec la CPAM, le département et les communes.

La semaine du 1^{er} mars, 956 doses seront ainsi consacrées à cette population qui peut connaître des difficultés à se déplacer ou nécessitant un accompagnement pour accéder aux centres de vaccination existants.

50% de cette dotation départementale seront consacrés à la vaccination des personnes habitant en foyers d'accueil médicalisés et en résidences autonomie situées en quartiers politique de la ville.

Le reste sera affecté aux publics résidant en foyers de travailleurs migrants et aux personnes dépendantes identifiées par la CPAM des Hauts-de-Seine. Ces dernières bénéficieront de l'aide des communes et du conseil départemental pour aller se faire vacciner soit à la CPAM, soit dans

un centre de vaccination existant.

Point sur la situation sanitaire dans les Hauts-de-Seine (au 23/02)

Le taux d'incidence est en légère augmentation, avec 240 cas pour 100 000 habitants. Il est de 277 en Ile-de-France

Le taux de positivité des tests augmente aussi : 5,7% (7,5% en Ile-de-France)

Le nombre de lits occupés par des patients atteints de la COVID en réanimation augmente dans le département : 74,5% (contre 71,5% en Ile-de-France)